

# Consignes à la population lors de l'approche d'un cyclone

## PRE-ALERTE JAUNE CYCLONIQUE

### JE M'INFORME

#### Quelle est la situation ?

« Un évènement de nature cyclonique (tempête tropicale ou cyclone) évolue dans la zone et peut représenter une menace pour La Réunion dans les jours qui suivent (délai de 24 à 72 heures) »

#### Que faire ?

- **Rester vigilant et se tenir informé de l'évolution du phénomène** en restant à l'écoute des bulletins de Météo France, des communiqués de la préfecture, de la presse locale...
- Ne pas écouter les rumeurs et ne pas contribuer à leur propagation. Sur les réseaux sociaux, suivez les comptes officiels : @préfet974 sur twitter, Gendarmerie et Police nationale à La Réunion sur facebook.
- **Noter les numéros de téléphones utiles** : SAMU (15), Pompiers (18), Police ou gendarmerie (17), le CROSS (196) pour le sauvetage en mer, le répondeur de Météo – France (08.92.68.08.08 pour les prévisions météorologiques et 08.97.65.01.01 pour le point cyclone).
- Vérifier l'adresse et le numéro de téléphone du **centre d'hébergement** le plus proche de son domicile.
- **Vérifier les réserves de nourriture, d'eau potable et de médicaments** pour les jours à venir. En prévision d'éventuelles coupures d'eau, se doter de jerricans et récipients propres, constitués de matériaux à contact alimentaire et n'ayant pas contenu de produits toxiques ou dangereux.
- S'assurer de disposer d'une **lampe et d'une radio à piles**, et de piles de rechange en nombre suffisant.
- **Ne pas s'exposer** : ne pas entreprendre de longues randonnées en montagne, ni de sorties en mer de plus de 24 heures, ne pas s'approcher du rivage en cas de forte houle, ne pas emprunter les ravines et les lits de rivière, ne pas s'approcher du rivage en cas de forte houle, ne tenter en aucun cas de franchir un radier submergé (à La Réunion, l'imprudence et le non-respect de cette dernière règle sont responsables de l'essentiel des pertes en vie humaine liées aux dépressions et cyclones de ces 20 dernières années).
- **Vérifier son habitation** (le fonctionnement des portes, fenêtres, et volets...).
- Les malades sensibles (insuffisants rénaux ou respiratoires) sont invités à se rapprocher des organismes de santé ou associations qui les suivent habituellement.